

mais que tous sont frères dans le Christ. » En purifiant et en adoucissant les mœurs; en faisant triompher les lois de l'équité et de la justice, le respect des droits de chacun; en faisant graduellement disparaître la tyrannie de ceux qui commandent et la révolte de ceux qui doivent obéir; en faisant dominer la vérité, l'Église seule a rendu possible et procuré en fait la liberté civile et politique aux nations.

C'est sur ces considérations, aussi glorieuses pour l'Église qu'elles sont vraies, que se termine la première partie de l'encyclique *Libertas*, la partie positive, où se trouve développée la doctrine catholique sur la liberté; la seconde exposera et réfutera les erreurs du libéralisme.

Ce qui résume toute la doctrine de la première partie et donne la clef de toute la seconde est cette notion si nette, empruntée à l'encyclique elle-même et solidement établie par les enseignements que nous venons d'analyser et de commenter :

La liberté ne consiste pas à pouvoir faire tout ce qui nous plaît, mais à pouvoir aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle; ou encore cette autre forme de la même idée : Il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et sans l'assujettissement à sa volonté.

DEUXIÈME PARTIE

LES ERREURS LIBÉRALES

CARACTÈRE GÉNÉRAL DU LIBÉRALISME

La doctrine catholique sur la liberté étant complètement exposée, le terrain se trouve admirablement préparé pour une exposition et une réfutation des erreurs contraires. C'est par le vrai que l'on connaît le faux, par le bien que l'on connaît le mal.

I

L'encyclique *Libertas* fait ainsi la transition entre la première partie et la seconde, entre l'exposé de la doctrine et la réfutation des erreurs : « Que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté légitime et honnête, telle que la raison et Notre parole viennent de la décrire, nul n'oserait plus poursuivre l'Église de ce reproche qu'on lui jette avec une souveraine injustice, à savoir, qu'elle est l'ennemie de la liberté des individus ou de la liberté des États. — Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : *Je ne servirai pas*, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante, et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés *libéraux*. »

II

L'objet de la seconde partie de l'encyclique sera de réprover cette fausse conception de la liberté qui la fait dégénérer en une pure et absurde licence. Le Pape ne reviendra pas sur les notions abstraites qui ont été suffisamment exposées dans la première partie, où, pour mieux faire comprendre ce qu'est la vraie liberté, il a dû, chemin faisant, dire ce qu'est la fausse liberté et faire ressortir les différences capitales existant entre l'une et l'autre. Mais il prendra cette fausse liberté dans ses applications concrètes : dans les trois degrés principaux du libéralisme politique et civil, et dans chacune des fameuses libertés modernes. Chacun de ces degrés, chacune de ces formes du libéralisme sera exposée avec ses propres formules et réfutée par les arguments spéciaux qui en démontrent la fausseté. A cette condamnation des erreurs, le Souverain Pontife ajoutera les notions catholiques concernant la tolérance en matière de liberté. Dans la récapitulation de toute l'encyclique, il formulera lui-même des conclusions très nettes, que nous croyons devoir mettre dès maintenant sous les yeux de nos lecteurs, afin que leur pensée, sans cesse maintenue dans les limites théoriques et pratiques de l'enseignement pontifical, se tienne sans cesse en garde contre des extensions et des restrictions qui, en faussant la parole du Pape, auraient pour effet de lui faire approuver ce qu'il condamne. Voici ces conclusions, dans leur partie essentielle et fondamentale : « De ces considérations il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de

demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature aurait conférés à l'homme. Il suit pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. Mais là où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien, et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église (mot à mot : que les citoyens les tournent à la faculté de bien agir et en pensent eux-mêmes ce qu'en pense l'Église). Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien : hors de là, jamais ! »

Fixés ainsi sur l'objet et sur la conclusion de la seconde partie de l'encyclique, nous pouvons sans danger en aborder le contenu.

III

Dans l'annonce du sujet qu'il va traiter, le Souverain Pontife fait deux remarques capitales : la première, que le libéralisme a faussé la notion de la liberté, en appelant de ce nom une pure et absurde licence ; la seconde, que cette erreur fait écho à la parole du premier des révoltés, Satan, qui, se dressant en face de Dieu, prétendit se rendre indépendant de lui en disant : *Non serviam*, « Je ne servirai pas ». Voilà, en deux mots, tout le libéralisme avec le double caractère qu'on lui rencontre partout : l'indépendance de l'homme qui refuse de porter

le joug de la soumission, et le sophisme qui, jouant sur les mots, attribue à une pure et absurde licence ce qui ne convient qu'à la vraie liberté.

Relevons, réunissons en un seul faisceau les rayons épars dans l'encyclique qui éclairent ce double caractère du libéralisme; ajoutons les données du même genre recueillies dans les ouvrages des libéraux, de telle sorte que le lecteur ait sous les yeux tout le fond du système libéral, et, par ce moyen, la justification des deux observations de l'encyclique sur le caractère du libéralisme.

Pour le libéralisme, « la liberté consiste à faire tout ce qui nous plaît : *in eo posita est ut agas quod lubet*. En ceux qui gouvernent, la liberté est le pouvoir de commander au hasard et suivant leur bon plaisir : *ut imperare temere et ad libidinem queant* ».

Pour le libéralisme complet, cette liberté est *universelle*; elle s'étend à tout, au mal comme au bien, aux actes intérieurs de l'esprit et à leurs manifestations extérieures, aux choses de la religion et de la morale comme à celles de la science et de la politique, à l'éducation, à la piété, à toute la conduite de la vie. — Cette liberté est *naturelle*, en ce sens qu'elle découle de la nature même de l'homme. C'est pour couper court à cette erreur que le Souverain Pontife prend soin de nous enseigner qu'on ne saurait « demander, défendre ou accorder » ces libertés « comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme ». — Cette liberté est *souveraine et indépendante* : c'est ce que fait remarquer très justement et ce que réfute péremptoirement l'encyclique *Libertas*, ainsi que nous le verrons, quand elle

traite de la première espèce de libéralisme. De là suit le système de la morale indépendante, dans lequel l'homme ne connaît d'autre maître que lui-même, d'autre règle que sa raison et son bon plaisir. De là, dans l'ordre politique, cette constitution des sociétés dans laquelle « chacun relève si bien de lui seul qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui;... personne n'a le droit de commander aux autres... L'autorité publique n'est que la volonté du peuple, lequel, ne dépendant que de lui-même, est aussi le seul à se commander... L'État n'est autre chose que la multitude se gouvernant elle-même » par ses mandataires, auxquels « elle délègue moins le droit que la fonction du pouvoir, pour l'exercer en son nom ». (Encyclique *Immortale Dei*.) — Cette liberté est *inviolable*, soit parce que tout souverain doit être inviolable, soit parce que la nature est d'elle-même incoercible. Aussi exclut-elle toute contrainte extérieure, même celle des lois et de leurs sanctions, erreur que l'encyclique *Libertas* traite d'absurdité : « Rien ne saurait être dit ou imaginé de plus absurde et de plus contraire au bon sens que cette assertion : « L'homme, étant libre par nature, doit être exempté de toute loi. » D'après cette fameuse conception de la liberté, pour qu'elle demeure sauve avec la loi, il faudra que la loi émane de la liberté souveraine, de l'autorité indépendante de chacun, qu'elle demeure toujours soumise à la volonté de la multitude qui pourra la changer à sa guise, qu'elle se borne à offrir une direction et que, à tous les degrés où s'exerce l'autorité, la persuasion remplace la coaction : le concours de l'être libre peut être provoqué, soutenu, encouragé ; il ne doit pas

être contraint. — Cette liberté est *inamissible*, parce qu'une prérogative naturelle ne saurait se perdre qu'avec les facultés naturelles dans lesquelles elle réside : aussi est-il impossible au libéralisme, s'il veut être logique, de supposer qu'une autorité supérieure puisse lier la volonté libre, ou même que cette volonté puisse prendre des engagements qui la lient pour la minute suivante. C'est en vertu de ce principe libéral que nos révolutionnaires déclarent immoraux les vœux par lesquels le religieux engage à perpétuité sa liberté sous le joug de l'obéissance.

IV

Que ce soit là une perversion de la notion de la liberté, rien de plus évident, si l'on se rappelle ce qu'enseigne la première partie de l'encyclique *Libertas*. La liberté consiste à pouvoir faire, non pas tout ce qu'on veut, mais tout ce qu'on doit ; elle n'existe que pour le bien, et non pour le mal ; si elle découle de la nature, ce n'est point parce que la nature a donné à l'homme le libre arbitre avec l'intelligence et la volonté, mais parce que la nature demande que l'homme puisse tendre sans obstacle à sa fin dernière par les moyens honnêtes qui y conduisent ; elle n'est point souveraine et indépendante, mais essentiellement subordonnée et dépendante, soumise à la puissance des lois et à leurs sanctions ; loin d'être ruinée ou gênée par les lois, elle y trouve au contraire le remède à son imperfection, et, l'usage que l'on en fait pouvant être bon ou mauvais, elle peut être sagement et justement restreinte, en vue d'abus qu'il

s'agirait de prévenir. On voit quelles profondes différences séparent les deux conceptions de la liberté : la conception vraie et catholique, développée dans la première partie de l'encyclique *Libertas*, et la conception fautive et libérale, combattue dans la seconde partie.

Ce qui a fait, au point de vue doctrinal, la fortune du libéralisme, c'est le sophisme par lequel le libéralisme applique à la liberté *morale* ce qui ne convient qu'à la liberté *physique* ; à la liberté *imparfaite* de l'homme vivant sur la terre, ce qui ne convient qu'à la liberté *parfaite* des anges et des saints dans le ciel et à la liberté de Dieu même ; à la liberté essentiellement *subordonnée et dépendante*, ce qui ne convient qu'à la *suprême indépendance* de la Divinité.

Aussi est-ce avec la plus grande raison que Léon XIII dit que le libéralisme, avec sa manière d'entendre la liberté, n'est qu'une imitation, un écho du mot de Lucifer : *Non serviam*.

Que la liberté de Dieu consiste à faire ce qui lui plaît, c'est tout naturel, le bien seul pouvant lui plaire ; mais nul être n'a cette prérogative par nature, parce que tout être est défectible : l'ange lui-même a pu défaillir et s'écarter du bien.

Que cette liberté soit souveraine et indépendante en Dieu, c'est une nécessité de sa nature, à laquelle il répugne essentiellement d'être soumis en quoi que ce soit et à qui que ce soit. Mais nul autre ne saurait prétendre à cette indépendance et à cette souveraineté, parce que toute créature dépend au moins de Dieu, sans parler des créatures supérieures auxquelles chacune des inférieu-

res, dans l'ordre auquel elle appartient, peut être soumise comme aux représentants de l'autorité divine.

Vouloir se soustraire à l'autorité divine en se prétendant maître indépendant et souverain de ses actions, c'est donc répéter le mot de Lucifer : *Non serviam*, « Je ne me soumettrai pas ; » et cet autre : « Je serai comme le Très-Haut, » *Similis ero Altissimo*.

Le premier *Non serviam* a créé l'enfer. Le second a donné la société selon les principes modernes, qui tend à devenir l'image de plus en plus parfaite de l'enfer. Comment remonter les pentes de l'abîme ? En laissant à Dieu sa liberté parfaite, souveraine et indépendante, et en reconnaissant la nôtre imparfaite, dépendante, soumise, sous l'autorité de Dieu. C'est ce que nous enseignera la suite de l'encyclique *Libertas*.

SECTION PREMIÈRE

L'ESSENCE ET LES TROIS DEGRÉS
DU LIBÉRALISME

I

Léon XIII, à la fin de la seconde partie de l'encyclique, résume lui-même sa pensée, et nous donne cette notion du libéralisme en général : « Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que par conséquent il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu ou refuser de s'y soumettre, ce n'est pas liberté, mais abus de la liberté et révolte ; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du *libéralisme*. » Au commencement de cette seconde partie, il rattache cette idée mère du libéralisme aux erreurs du naturalisme et du rationalisme : « En effet, ce que sont en philosophie les *naturalistes* et les *rationalistes*, les auteurs du *libéralisme* le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par le *naturalisme*. Or le principe de tout *rationalisme*, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. »

Voilà l'essence de tout libéralisme : se soustraire à